

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Entre aujourd'hui et la reprise de la session en février, plus de sept semaines s'écouleront. Pendant ce temps, des centaines de familles d'agriculteurs étudieront leurs perspectives financières avec leurs créanciers. Comme les taux des hypothèques commerciales sont maintenant de 3 p. 100 inférieurs à celui de la Société du crédit agricole, le ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre et à ces familles quel est le taux que demandera la Société du crédit agricole en 1992, afin que ces gens puissent appuyer sur des faits concrets leur décision de poursuivre ou non?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir répondre à cette question. Si le député avait posé sa question l'année dernière, je lui aurais donné comme réponse un chiffre plus élevé de cinq points que le chiffre actuel. Le député sait que la Société du crédit agricole rajuste ses taux d'intérêt chaque semaine, ce qui permet aux producteurs d'obtenir le taux d'intérêt le plus bas qu'elle ait pu avoir sur le marché.

C'est ainsi. Le taux est rajusté chaque semaine afin que les agriculteurs puissent profiter des avantages du marché et du repli des taux d'intérêt qui s'est produit grâce au gouvernement du Canada et à sa gestion de l'économie.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la survie de nos exploitations agricoles, de nos pêches et, surtout, de nos forêts, est menacée par le gouvernement actuel.

La décision qu'a prise aujourd'hui la commission américaine du commerce extérieur à l'égard du tarif douanier sur le bois d'oeuvre marque le début d'une nouvelle guerre commerciale touchant nos forêts. Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La semaine dernière, au Comité des forêts, le ministre des Forêts s'est dit surpris de voir les États-Unis prendre des mesures de rétorsion cet automne.

• (1450)

Le gouvernement est-il surpris par cette décision et le ministre peut-il assurer aux Canadiens et à la Chambre qu'il luttera avec acharnement pour préserver la souve-

raineté de nos forêts? Nous ne voulons pas que notre politique forestière nous soit dictée par le gouvernement américain.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est justement pour cela que nous avons décidé de ne pas respecter le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, de telle sorte que les provinces canadiennes établissent elles-mêmes leurs méthodes de gestion de la forêt sans devoir les soumettre à l'approbation du gouvernement américain.

Comme je l'ai dit en réponse à la dernière question, cette décision nous déçoit. J'ai fait savoir aussi que cela s'est produit maintes fois par le passé à cette étape des pourparlers. Il s'agit là de la première d'une série de quatre décisions. Après cela, nous aurons accès au mécanisme de règlement des différends prévu dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Nous sommes prêts, s'il le faut, à aller jusque là.

Si mon collègue a écouté la réponse que j'ai donnée à la première question, il n'ignore pas non plus que nous allons collaborer très étroitement avec le secteur industriel, les gouvernements provinciaux et nos amis américains qui appuient notre position, car nous croyons que les décisions du gouvernement américain sont absolument injustifiées.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Le 31 mai dernier, j'ai demandé à la ministre de la Justice de s'occuper du problème pressant de la pornographie explicite. Comme je le disais alors, bien des crimes violents, dont les cas de violence faite aux femmes et d'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants, prennent leur source dans la pornographie dure.

Quand le gouvernement va-t-il se décider à présenter un projet de loi qui mette un terme au problème répandu de la pornographie dure?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le paragraphe 163(8) du Code criminel définit ce qu'est une publication obscène et vise en fait le problème de la pornographie dure.